

EXTRAIT du REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS2025042
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 22 juillet 2025

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal** : 15**En exercice** : 15**Présents** : 10**Votants** : 15**Date de la convocation**

15/07/2025

Date d'affichage

15/07/2025

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL Gérard FLEJOU, Florence DE POUMEYROL, Gilberto GRECO, Maryvonne HERRENKNECHT, Éric MEUNIER, Philippe LAMBERT, Paul VERNAY.**Absents excusés** : Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE donne pouvoir à Jean-Luc VIBERT, Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence De POUMEYROL, Alain MORGILLO donne pouvoir à Christelle MORTEL, Paul SAISSET donne pouvoir à Gilberto GRECO et Frédéric MALBOS donne pouvoir à Paul VERNAY.**Absents** :

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :**Création d'un budget annexe "Parkings"
à compter du 1^{er} septembre 2025**

Madame le Maire rappelle que la commune a instauré des parkings afin de répondre au besoin des touristes de plus en plus nombreux chaque année.

Elle indique qu'une régie a été constituée pour l'encaissement des redevances.

Cette activité de gestion de parkings étant payante, il s'agirait donc d'un service public entrant dans le champ de la concurrence, et l'exploitation de ces parkings serait qualifiée de service public à caractère industriel et commercial (SPIC).

La réglementation en vigueur interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre les dépenses et les recettes au titre des SPIC.

En effet, les règles de la comptabilité publique imposent que l'activité des SPIC retrace dans un budget annexe, autonome financièrement, l'ensemble de ses dépenses et de ses recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement et s'équilibre en dépenses et en recettes.

Pour ce type de budget à caractère industriel et commercial, l'instruction M4 est nécessaire et le service sera également assujéti à la TVA pour les opérations budgétaires et comptables.

Aussi, il convient pour la commune de régulariser sa situation et créer un budget annexe " Parkings "

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de madame le Maire **et délibéré avec 15 pour, 0 abstentions et 0 contre**,

- Article 1 :** **APPROUVE** la création d'un budget annexe, en nomenclature M4, intitulé "Parkings", à compter du 1^{er} septembre 2025 .
- Article 2 :** **PRECISE** que ce budget sera voté par chapitre.
- Article 3 :** **ADOpte** le régime de TVA à 20 % avec déclaration trimestrielle.
- Article 4 :** **AUTORISE** madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la trésorerie et de l'administration fiscale, notamment l'immatriculation SIRET.
- Article 5 :** **AUTORISE** madame le Maire à opérer les écritures budgétaires et comptables entre le budget principal et le budget annexe si nécessaire.
- Article 6 :** **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal*

A Pérouges,

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

